

**ASM BASKET LE PUY EN VELAY 43 AUVERGNE
FICHE D'ADHESION SAISON 2026-2027**



Je **soussigné(e)**
 Domicilié(e)
 Né-e le
 Téléphone Domicile...../Portable...../ Mail.....

✓ **sollicite** pour la saison 2026-2027 mon adhésion à l'ASM Basket Le Puy en Velay 43 Auvergne.

☐ Adhésion nouvelle

☐ Renouvellement.

Cette adhésion se fait : en mon nom propre étant majeur(e) ☐, au nom de mes enfants mineurs ☐

NOM enfant	Prénom enfant	Sexe	Date de naissance

✓ **déclare**, expressément, avoir pris connaissance :

- des statuts de l'association
- du règlement intérieur qui prévoit en particulier que chaque joueur à partir de la catégorie U13 doit assurer bénévolement l'arbitrage ou le coaching d'un minimum de 3 matchs sur la saison.

J'ai pu consulter ces documents sur le site internet du club www.asmbasket.com

Je **m'engage** à respecter les dispositions juridiques et internes de l'association.

Je joins à ma demande de licence le règlement de la ou des cotisation(s). Paiement en ligne possible sur site www.asmbasket.com. Possibilité de régler en 3 fois. L'ensemble des règlements sera joint à l'adhésion. Les encaissements seront différés suivant les indications portées au verso des chèques.

Cotisations 2026-2027							
U4-U5-U6 (1) Micro U7 (2) Baby	U9 (1) Mini-poussin U11 (2) Poussin	U13 (1) Benjamin U15 (2) Minime	U18 M Cadet U18 F Cadette	Senior	Loisir	Basket bien - être	Non joueur Entraîneur Bénévole
Année de naissance (les âges s'apprécient à la date de demande de licence)							
2022 et après (1) 2020 - 2021 (2)	2018 et 2019 (1) 2016 et 2017 (2)	2014 et 2015 (1) 2012 et 2013 (2)	2011, 2010, 2009	2008 et avant	-		-
90 €	125 €	145 €	155 €	155 €	90 €	70 €	Don mécénat
Tarif minoré si plusieurs licenciés « jeune » d'une même famille : - 20 € 2ème enfant / - 30 € 3ème enfant / - 40 € à partir du 4ème enfant							
Ces montants englobent le coût de l'assurance formule A (2,09 €) et les parts reversées à la FFBB, à la Ligue Auvergne Rhône Alpes, aux comités départementaux Loire et Haute-Loire. Lors de la saisie de votre licence, l'assurance A est pré-cochée et ne peut être modifiée. Le coût de l'assurance formule B (avec indemnités journalières) conseillée si le licencié est salarié, est de 6,39 €. Ce chiffre est ramené à 5 € au lieu de 6,39 € - cette somme est à ajouter à la cotisation de base ci-dessus.							

J'**accepte** précisément les dispositions concernant :

- Les **rôles respectifs** de chacun des membres du club
- les **assurances** pour participer aux entraînements et aux compétitions
- les conséquences d'être véhiculé (e) pour un **déplacement** ou d'assurer personnellement un transport
- la possibilité pour un responsable d'équipe de faire appel au **corps médical** et aux secours en cas d'accident
- Les moyens de communication du club notamment les convocations ou transmissions d'information par **Internet**

Concernant le droit à l'image, le club peut communiquer toute photo, dans ses supports d'information ou de communication, des joueurs ou entraîneurs ou dirigeants - *veuillez rayer en cas de refus*

Fait à Le Puy en Velay, le

Le Président du club ou son délégué,

Le licencié,

Cet exemplaire est conservé par le club et peut être mis à disposition du licencié à sa demande.